

Renouvellement des membres du Conseil des Sports de l'UBS

Le conseil d'administration

*Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L 123-6, L841-1, D 714-41 à D714-53 ;
 Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
 Vu les statuts modifiés du service universitaire des activités physiques et sportives, notamment l'article 5-1 ;*

L'article D714-45 du Code de l'éducation dispose que « *le service universitaire ou interuniversitaire des activités physiques et sportives est dirigé par un directeur assisté d'un conseil des sports* ».

La composition du conseil des sport est prévue à l'article D714-48 et précisée par l'article 5-1 des statuts du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS). L'article 5-2 précise, quant à lui, la durée des mandats.

Les statuts du SUAPS précisent également les modalités de désignation des représentants des enseignants, des étudiants et des personnels administratifs au conseil des sports :

- 3 enseignants, dont au moins deux enseignants d'éducation physique et sportive affectés à l'Université, proposés par le Conseil d'enseignement, désignés par un vote du conseil d'administration,
- 3 étudiants usagers du service, désignés par un vote du conseil d'administration après appel à candidature auprès des usagers de l'Université,
- 1 personnel BIATSS, désigné par un vote du conseil d'administration après appel à candidature auprès des personnels BIATSS de l'Université.

Au titre du collège des enseignants, le conseil d'enseignement propose trois enseignants dont deux enseignantes d'éducation physique. Après appel à candidature, 3 étudiants se sont proposés pour siéger au conseil des sports. Après appel à candidature, 4 personnels BIATSS se sont proposés pour siéger au conseil des sports.

Après en avoir délibéré,

Désigne, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Sur proposition du conseil d'enseignement, Mesdames Nelly CALASCIBETTA et Odile LUTZ-BONNOD, enseignantes d'éducation physique et sportive ainsi que Madame Katy LE GALL membres du conseil des sports au titre du collège des enseignants pour une durée de 4 ans à compter du 4 novembre 2025 ;
- Après appel à candidature, Madame Enora BADOUAL et Messieurs Martin JAHIER et Jules SALON membres du conseil des sports au titre du collège des usagers pour une durée de 2 ans à compter du 4 novembre 2025 ;
- Après appel à candidature, Monsieur Gwénaél LE MAGUER membre du conseil des sports au titre du collège des BIATSS pour une durée de 4 ans à compter du 4 novembre 2025.

Documents en annexe :

- Néant

Décompte des votes :	Suffrages exprimés :	23
Membres en exercice :	Pour :	23
Membres présents :	Contre :	0
Membres représentés :	Abstentions :	0

Visa du président, David MENIER
 Par délégation, Michel GENTRIC

Transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et publication sur le site de l'UBS : 10 novembre 2025

